



## COMPTES 2021

Monsieur le Président du Conseil général,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément à l'art. 18 al. 3 lettre b du règlement du Conseil général du 13 décembre 2021, la Commission de gestion du Conseil général de Vétroz (ci-après : « COGEST ») a examiné les comptes, la gestion du Conseil municipal et de l'administration communale pour l'année 2021 et vous adresse son rapport en vue de la **séance plénière du Conseil général** qui traitera de ce sujet.

En préambule, il convient comme toujours de rappeler les **bases légales** qui régissent l'examen des comptes par le Conseil général, ces dernières sont :

- La loi cantonale sur les communes du 5 février 2004 (ci-après : « LCo »);
- L'ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 (ci-après : « OGFCo »);
- Le règlement communal d'organisation de Vétroz du 13 octobre 2014 (ci-après : « RCO »);
- Le règlement du Conseil général de Vétroz du 13 décembre 2021 (ci-après : « RCG »).

Pour rappel, la COGEST n'a pas pour objectif de refaire tout ou en partie le travail de révision des comptes de la Municipalité, ceux-ci étant révisés par FIDAG SA, à Martigny, qui a établi un rapport à cet effet.

Notre travail n'a pu se réaliser qu'avec l'engagement de l'ensemble des membres de la commission, œuvrant avec conscience et collaboration, hors des clivages politiques. Chaque commissaire a eu la liberté de poser les questions qu'il souhaitait et a respecté l'avis des autres membres de la COGEST.

# Table des matières

---

<b>Table des matières .....</b>	<b>2</b>
<b>1. COMPOSITION DE LA COGEST .....</b>	<b>3</b>
<b>2. CALENDRIER DES SÉANCES DE LA COGEST.....</b>	<b>3</b>
<b>3. ENTRÉE EN MATIÈRE.....</b>	<b>4</b>
<b>4. DOCUMENTATION .....</b>	<b>4</b>
<b>5. PRÉSENTATION DES COMPTES.....</b>	<b>5</b>
<b>5.1. Comptes de fonctionnement .....</b>	<b>5</b>
<b>5.2. Comptes d'investissement .....</b>	<b>8</b>
<b>5.3. Comptes spéciaux.....</b>	<b>9</b>
<b>5.4. Chiffres clés et ratios .....</b>	<b>10</b>
<b>6. REMARQUES DE L'ORGANE DE RÉVISION .....</b>	<b>10</b>
<b>7. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA COGEST .....</b>	<b>12</b>
<b>7.1. Comptes de fonctionnement .....</b>	<b>13</b>
<b>7.2. Comptes d'investissement .....</b>	<b>17</b>
<b>7.3. Message du Conseil municipal .....</b>	<b>18</b>
<b>8. REQUÊTES ET COMMENTAIRES DE LA COGEST .....</b>	<b>19</b>
<b>9. VOTE FINAL.....</b>	<b>21</b>

## 1. COMPOSITION DE LA COGEST

Pour l'examen des comptes 2021, la COGEST s'est réunie dans la composition suivante :

<b>Président</b>	Daniel Roh (PLR)
<b>Rapporteur</b>	Xavier Berthouzoz (AV)
<b>Membres</b>	Sara Felley (AV), Carole Larmandieu-Pianzola (PLR), Cindy Papilloud (PDC), Pietro Falco (PDC), Mathieu Fournier (PDC)

Durant quelques séances, certains membres ont été suppléés par la personne désignée au sein de leur groupe politique.

## 2. CALENDRIER DES SÉANCES DE LA COGEST

Pour l'examen des comptes 2021, le calendrier des séances de la COGEST a été le suivant :

<b>25 avril 2022</b>	Entrée en matière, prise de connaissance des documents et mise en commun des premières questions soulevées par les membres de la COGEST sur les comptes de fonctionnement
<b>28 avril 2022</b>	Suite du travail d'analyse et des questions sur les comptes de fonctionnement et d'investissement et lecture du rapport complet FIDAG
<b>3 mai 2022</b>	Séance commune avec le Conseil municipal, prise de connaissance de leurs réponses
<b>5 mai 2022</b>	Analyses des réponses aux deuxièmes questions et des demandes de crédits supplémentaires
<b>9 mai 2022</b>	Début du travail sur la rédaction du rapport final
<b>12 mai 2022</b>	Analyses des compléments de réponses reçues, des comptes 2021 du Foyer Haut-de-Cry et de la STEP et avancement du rapport
<b>16 mai 2022</b>	Mise au propre des questions pour le Foyer Haut-de-Cry et la STEP et suite de la rédaction du rapport
<b>19 mai 2022</b>	Rédaction du message basé sur le rapport FIDAG et des conclusions
<b>23 mai 2022</b>	Finalisation du rapport et vote final

### 3. ENTRÉE EN MATIÈRE

---

Lors de la séance du 25 avril 2022, la COGEST a accepté l'entrée en matière sur les comptes 2021, à l'unanimité des sept membres présents.

### 4. DOCUMENTATION

---

En vue de l'examen des comptes, ont été remis, en date du 7 avril 2022 par courriel :

- les demandes de crédits supplémentaires non-soumises à validation pour le Conseil général ;
- la répartition des salaires des Travaux publics ;

En date du 22 avril 2022, les éléments suivants ont été remis :

- les Grands livres des comptes du bilan, fonctionnement et investissement 2021 ;
- les comptes 2021 incluant le message du Conseil municipal au Conseil général sur ceux-ci ;
- le rapport détaillé de la révision des comptes par FIDAG ;

Pour donner suite à une demande de la COGEST, une liste de dépenses liées et non-liées a été transmise, en date du 25 avril 2022 ;

En date du 27 avril 2022, le Conseil municipal a répondu à la première série de questions ;

Le 4 mai 2022, les documents suivants ont été fournis par le Chef du service financier :

- une deuxième série de réponses du Conseil municipal ;
- la répartition des heures 2021 des femmes de ménages ;

En date du 11 mai 2022, la réponse du Président de commune au sujet de la diffusion ou non du rapport détaillé du réviseur ;

Par courriel, l'administration communale a remis à la commission le 12 mai 2022 :

- la répartition en francs du personnel de nettoyage 2021 ;
- le rapport de l'organe de révision sur les comptes 2021 de la STEP ;
- les comptes 2021 du Cycle régional de Derborence ;
- le compte de résultat 2021 du Foyer Haut-de-Cry ;
- des précisions au sujet d'une question et d'un indicateur financier ;

En date du 13 mai 2022, le Service financier nous a transmis les comptes 2021 de la STEP.

A la même date, le Président de la municipalité a remis les réponses aux questions posées par la commission à l'organe de révision.

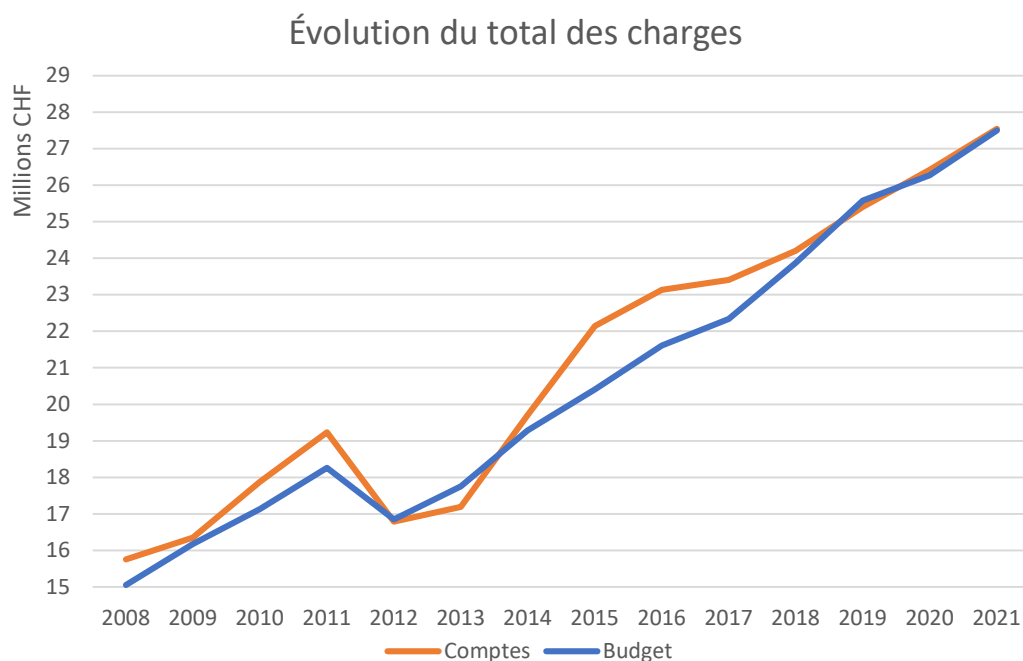
FIDAG a confirmé ses réponses lors du courriel du 17 mai 2022.

## 5. PRÉSENTATION DES COMPTES

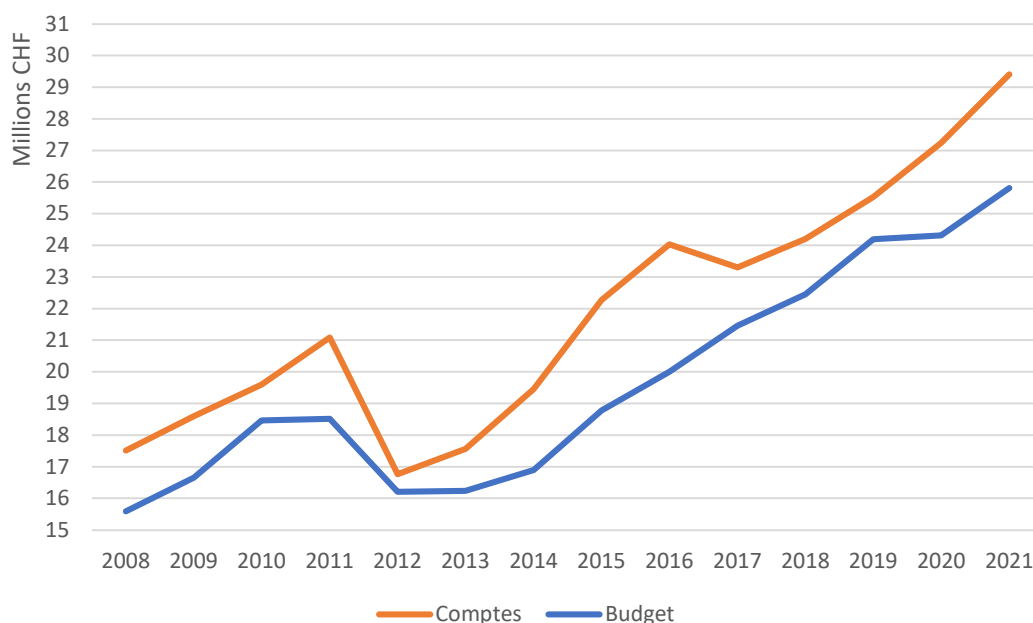
En 2021, le total du bilan atteint la somme de CHF 63'177'330.91 ce qui représente une augmentation de CHF 9'126'189.39 par rapport à 2020. La fortune nette a augmenté de CHF 1'861'247.19 et atteint un montant de CHF 16'390'565.99. Les dettes à moyen et long terme atteignent la somme totale de CHF 36'207'300.00 ce qui représente une augmentation de CHF 6'942'400.00 par rapport aux chiffres de 2020.

### 5.1. Comptes de fonctionnement

Le budget 2021 prévoyait un résultat **déficitaire** net de CHF 1'685'600.00. Les comptes 2021 font quant à eux ressortir un résultat **bénéficiaire** net de CHF 1'861'247.19.



## Évolution du total des revenus



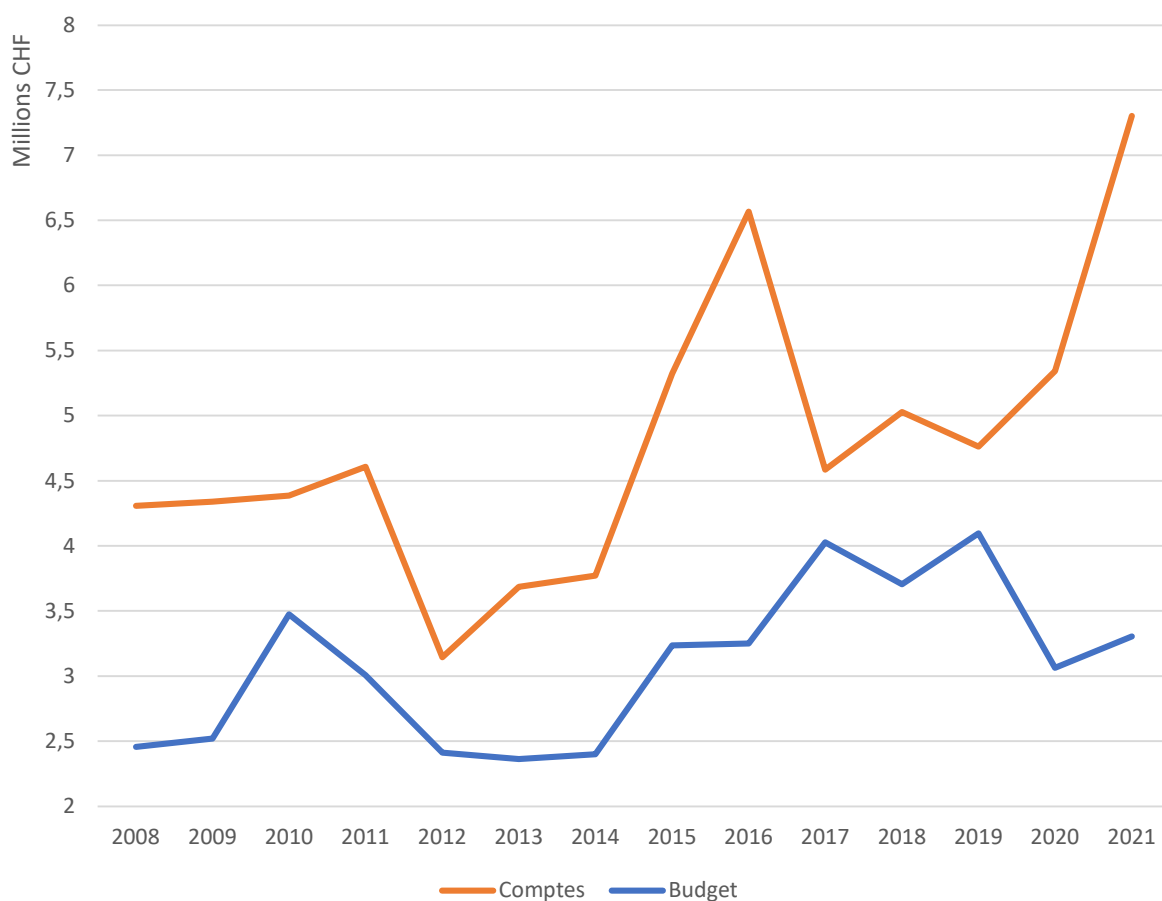
En matière d'impôts, l'évolution du montant moyen payé par habitant à titre d'impôt sur le revenu des personnes physiques est précisée dans le tableau ci-dessous. Par rapport aux exercices précédents, le nombre d'habitants est resté stable et le chiffre moyen d'impôt par habitant retrouve le niveau de celui de 2018.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Impôts	9'605'143	8'540'309	10'153'248	10'805'279	10'019'605	10'358'282
Habitants	5'888	6'135	6'268	6'372	6'398	6'397
Impôt / habitant	1'558	1'392	1'620	1'696	1'566	1'619

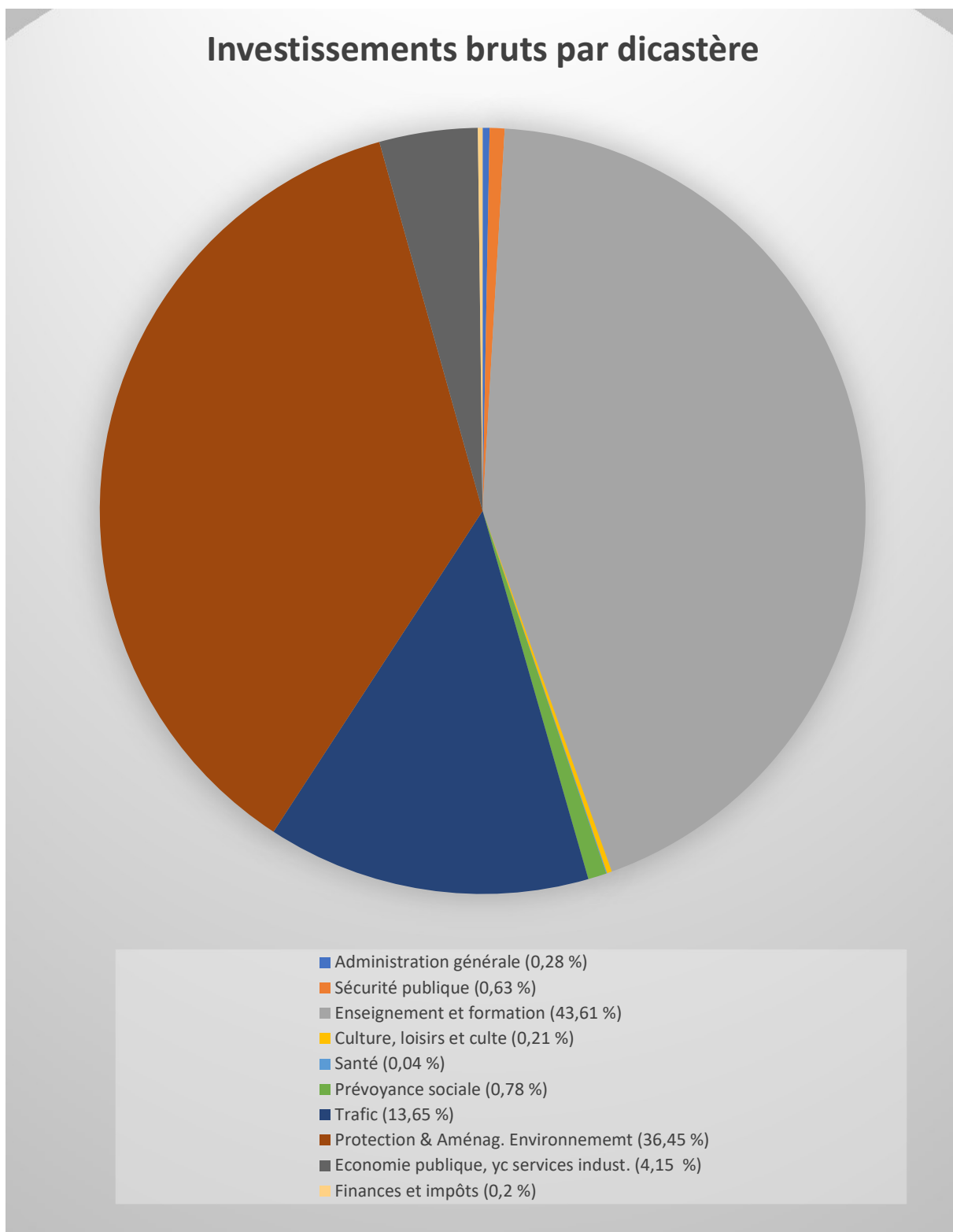
**NB** : Le nombre d'habitants correspond à l'état au 31 décembre de l'année précédente, selon la brochure « Le Valais en Chiffres » édité par l'Office cantonal de statistique et de péréquation (par exemple, 2021 prend en compte la population de Vétroz au 31.12.2020).

Le budget 2021 prévoyait une marge d'autofinancement de CHF 3'304'700.00. Les comptes 2021 font quant à eux ressortir une marge d'autofinancement exceptionnelle de CHF 7'303'090.34. La commune de Vétroz n'avait jamais auparavant dégagé une telle marge, la moyenne usuelle de ces dernières années se situant aux alentours de 4,5 millions.

### Evolution de la marge d'autofinancement



## 5.2. Comptes d'investissement





Les investissements nets (hors amortissements et en prenant en compte les recettes que sont les subventions et les contributions de tiers) prévus au budget 2021 étaient de CHF 12'357'500.00. Ceux réalisés durant l'exercice 2021 se sont élevés à CHF 11'442'936.20, ce qui est inférieur de CHF 914'563.80 à la prévision établie. Le 92,6 % des investissements a été réalisé durant cette année.

	Budget	Comptes	Différence	Taux de réalisation
2016	CHF 7'134'200.00	CHF 5'379'504.00	CHF 1'754'696.00	75.4 %
2017	CHF 4'905'285.00	CHF 3'858'915.00	CHF 1'046'370.00	78.7 %
2018	CHF 8'021'054.00	CHF 6'224'192.46	CHF 1'796'861.54	77.6 %
2019	CHF 7'196'500.00	CHF 4'910'610.65	CHF 2'285'889.35	68.2 %
2020	CHF 9'977'120.00	CHF 5'475'142.95	CHF 4'501'977.05	54.9 %
2021	CHF 12'357'500.00	CHF 11'442'936.2	CHF 914'563.80	92.6 %

En comparaison avec les années précédentes, la quasi-totalité du montant prévu des investissements budgétisés a été réalisée. La moyenne des investissements réalisés sur les années 2016 à 2020 est de 74,6 %.

### 5.3. Comptes spéciaux

	Eau potable (70)	Eaux usées (71)	Déchets (72)	Irrigation (801)
<b>Recettes</b>	+ 875'363.45	+ 1'121'233.60	+ 780'038.74	+ 109'861.00
<b>Charges</b>	- 356'209.45	- 841'149.50	- 736'792.47	- 245'203.60
<b>Résultat brut (avant amortissement)</b>	+ 519'154.00	+ 280'084.10	+ 43'246.27	- 135'342.60
<b>Amortissements</b>	- 374'100.00	- 695'133.10	- 75'700.00	- 450'249.00
<b>Résultat net</b>	<b>+ 145'054.00</b>	<b>- 415'049.00</b>	<b>- 32'453.75</b>	<b>- 585'591.60</b>
<b>Prélèvements financements spéciaux</b>		- 457'036.78	- 32'453.75	
<b>Imputations recettes fiscales</b>				
<b>Attributions financements spéciaux</b>	+ 145'054.00	+ 41'987.78		

Nous constatons qu'en 2021 une provision de CHF 145'054.00 a été faite dans le compte concernant l'eau potable. Pour les eaux usées, le fonds à disposition a été dissout en

effectuant des amortissements complémentaires dans cette rubrique. Le compte sur les déchets reste année après année relativement équilibré avec une perte de CHF 32'453.75.

Le résultat de la rubrique « Irrigation » a été fortement impacté par l'abandon du projet de lutte contre le gel qu'il a fallu amortir. Il est à noter que ce compte n'a plus à être autofinancé et sera donc à l'avenir supprimé de cette rubrique du rapport.

## 5.4. Chiffres clés et ratios

	2018	2019	2020	2021	Critères canton	
Degré autofinancement investissements (%)	80.80	97.00	97.6	<b>63.8</b>	<80 %	Satisfaisant
Capacité d'autofinancement (%)	21.30	19.4	20.1	<b>25.4</b>	>20 %	Très bien
Taux des amortissements ordinaires (%)	12.80	10.5	10.5	<b>10.3</b>	> 10 %	Suffisant
Taux global des amortissements (%)	13.07	12.4	13.6	<b>15.8</b>	> 10 %	Suffisant
Endettement net par habitant (CHF)	2'661	2'710	2'723	<b>3'417</b>	> 3'000	Mesuré
Taux du volume de la dette brute (%)	145.10	145.8	138.4	<b>153.9</b>	> 150 %	Bien

Nous relevons les changements suivants entre 2020 et 2021 :

- Le ratio relatif au degré d'autofinancement des investissements passe de « bien » à « satisfaisant ».
- Le ratio de l'endettement net par habitant (CHF) passe de « faible » à « mesuré ».
- Le ratio du taux du volume de la dette brut passe de « très bien » à « bien »

Il s'agit de la dernière fois que ces ratios seront utilisés, car d'autres ont été mis en place avec le plan comptable MCH2.

## 6. REMARQUES DE L'ORGANE DE RÉVISION

La COGEST relève les points suivants provenant du rapport de l'Organe de révision :

- Le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo. L'endettement net de la Municipalité est considéré comme mesuré contrairement à l'année précédente où il était considéré comme faible et a donc augmenté. L'équilibre

financier à terme paraît assuré et la Municipalité est en mesure de faire face à ses engagements.

- Des amortissements complémentaires (art. 53 OGFCo) ont été enregistrés pour un montant d'environ CHF 693'000.00. Ces amortissements ne seront plus possibles à l'avenir avec l'entrée en fonction du MCH2. Ceux-ci ont été principalement réalisés par la liquidation du fonds spécial d'investissement des eaux usées de CHF 411'333.10 et pour clôturer le projet de lutte contre le gel afin de ramener sa valeur au bilan à CHF 1.00 avec un amortissement à hauteur de CHF 251'549.00.
- L'établissement de situations périodiques des montants engagés doit permettre de requérir, cas échéant, les crédits complémentaires nécessaires selon l'article 69ter OGFCo avant tout nouvel engagement. Certaines demandes ont été faites avant les dépenses mais n'ont pas encore été approuvées par le Conseil général.
- Les impôts des personnes physiques 2021 est une estimation réalisée sur la base des années 2019 et 2020 avec une augmentation de 2% sur les impôts sur le revenu et la fortune. Ces prévisions restent stables par rapport à l'année précédente et se montent à un total d'environ CHF 9'768'000.00 pour 6'397 habitants.
- Les impôts des personnes morales 2021 sont basés sur la taxation 2020 avec un abattement de 10% en lien avec la RFFA. Les arrivées et les départs des sociétés importantes ont été intégrés à cette estimation qui s'élève à un montant d'environ CHF 1'700'000.00. Un abattement de 10% a été pris en considération en 2020 en lien avec les effets du COVID.
- La provision pour les débiteurs douteux augmente d'environ CHF 230'000.00 et s'élève au 31 décembre à CHF 1'279'571.00. FIDAG constate qu'aucune liste détaillée exhaustive des débiteurs douteux était disponible en date de révision. Comme en 2019 et 2020, elle recommande un suivi systématique et rigoureux de ces débiteurs. Elle recommande également des analyses plus précises de ces derniers en améliorant les extractions du module débiteurs via le système comptable.
- Aucun achat de terrain n'a été effectué en 2021. La valeur vénale de l'estimation des terrains réalisée en 2020 reste donc identique pour cet exercice et se monte à environ CHF 2'800'000.- pour les terrains détenus par la Commune et comptabilisée dans le patrimoine financier.
- Les investissements bruts réalisés sur l'exercice 2021 se montent à CHF 15'123'104.00 contre un budget global de CHF 22'050'950.00. Un suivi du taux

de réalisation devrait être mis en place afin d'affiner l'établissement du budget des investissements.

- Le bâtiment du Cycle d'orientation étant la propriété de l'association intercommunale, les investissements devraient être activés dans l'association, puis refacturés sous forme de loyer aux communes. Ce point est toujours en discussion, afin de ressortir les immobilisations des communes respectives. Ce dernier avait déjà été relevé dans le rapport 2020.
- Les engagements envers les financements spéciaux regroupent 5 fonds :
  - la réserve pour les abris PC s'élève à environ CHF 1'728'000.00 et sera comptabilisée qu'en 2022. A noter que l'utilisation de ce montant n'a, à ce jour, pas encore été approuvée
  - la réserve pour financements spéciaux « investissements eaux usées » a été utilisée pour amortir les investissements 2021 pour un montant d'environ CHF 457'000.00 et est entièrement dissoute au 31 décembre
  - un fonds d'environ CHF 561'000.00 pour l'assainissement des eaux usées
  - un autre d'environ CHF 20'000.00 pour les places de parc
  - un dernier d'un montant d'environ CHF 178'000.00 pour l'eau potable
- Concernant les investissements, il est demandé de procéder à la réconciliation entre le décompte final de l'école de Bresse et la comptabilité générale en 2022.
- Au sujet du Foyer Haut-de-Cry, FIDAG demande à la commune de suivre l'évolution financière de la fondation et d'évaluer la nécessité de comptabiliser, à la date du bouclage, une provision en lien avec une éventuelle couverture du déficit.

## 7. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA COGEST

---

Pour faciliter la lecture des questions-réponses, voici des explications sur les différents codes. La numérotation des questions et réponses ne se suivent pas, car nous ne les avons pas toutes reprises dans le rapport. Seule une sélection des questions les plus pertinentes ont été retenues pour ce dernier. L'ensemble des questions posées et des réponses reçues peuvent être obtenues, par courriel, auprès du rapporteur de la COGEST.

Numéro et description de la rubrique = question initiale

R = réponse du Conseil Municipal

C = compléments oraux reçus lors de la rencontre du 3 mai

## 7.1. Comptes de fonctionnement

### Rubrique 1 : Sécurité publique

**113.351.06 Réseau radiocommunication Polycom** : à quoi est due cette hausse de plus de CHF 4'600.00 par rapport aux CHF 2'000.00 budgétisés. S'agit-il d'une rubrique liée ?

R2 : il s'agit probablement d'une erreur au moment de la mise au budget 2021. Le montant de la facture est le même qu'en 2020. Cette dépense est régie par la LPPEX, il s'agit donc bien d'une dépense liée, facturée selon la population.

### Rubrique 2 : Enseignement et formation

**210.302.02 Personnel enseignant rythmique** : quelle est la raison de ce supplément de CHF 12'000.00 par rapport au budget 2021 concernant le personnel enseignant rythmique ?

R3 : l'enseignante de rythmique a eu droit à une prime pour ancienneté suite à ses années de service. Le solde de la différence est une erreur lors de la mise au budget 2021.

C3 : Daniel Roh informe le Conseil que selon les informations de la direction des écoles, ce poste bénéficie d'une période supplémentaire. Les Conseillers sont conscients que ce poste mériterait un ajustement vers le bas lors d'un prochain engagement (selon barème de l'Etat du Valais).

### Rubrique 3 : Culture, loisirs et culte

**300.301.00 Bibliothécaires** : est-il possible d'avoir les heures effectuées par les bibliothécaires justifiant cette rubrique ?

R4 : le budget des salaires des bibliothécaires est parfaitement respecté, il était de CHF 118'500.—, les salaires effectifs sont de CHF 118'039.10. La différence de CHF 7'767.35 correspond à l'imputation des salaires de l'équipe de nettoyage. Le budget 2021 a été accepté par le Conseil général, il n'y a pas de justification nécessaire, les salaires étant qui plus est mensuels.

C4 : il y a beaucoup d'heures effectuées le mardi toute la journée pour l'étiquetage des livres et les commandes et non pas uniquement les heures d'ouverture au public de la bibliothèque

**309.313.05 Film Commune Vétroz** : pourquoi il n'y a rien eu ?

R5 : pour la réalisation de ce film, il est prévu de filmer les différentes manifestations villageoises, avec le COVID cela était impossible. Le projet a été repoussé en 2022, voté et accepté par le Conseil général.

**309.362.01 Encouragement à la culture** : pour quelle raison la charge 2021 est-elle si basse par rapport au budget de CHF 16'500.00 ?

R6 : le COVID a impacté une bonne partie de l'année 2021 à cause des restrictions sanitaires. Les diverses animations et manifestations n'ont pas pu se tenir comme prévu.

### Rubrique 5 : Prévoyance sociale

**540.301.00 Animation socio-culturelle** : pourquoi un écart de plus de CHF 10'000.00 par rapport au budget 2021, alors qu'il y a eu le Covid en 2021 ?

R7 : les moniteurs de l'ASOV étaient auparavant imputés dans la rubrique 540.313.03, depuis 2021 comme il s'agit de salaire, ces montants figurent dans la rubrique ci-dessus pour un montant de CHF 4'180.—. Il en a été tenu compte pour le budget 2022. Le solde de la différence s'explique par l'écart entre le salaire estimé du stagiaire et son salaire effectif, soit CHF 4'285.60 (le contrat ayant été signé après la mise au budget 2021).

C7 : en 2020, le salaire d'une animatrice était mis dans un autre compte. Le budget global 2021 de CHF 128'000.00 a été respecté.

**541.301.00 Personnel Crèche le Nid** : pourquoi une hausse d'environ CHF 170'000.00 par rapport au budget ?

R8 : une demande de crédit supplémentaire spécifique à cette rubrique vous a déjà été transmise. (voir annexe)

**541.301.01 Personnel de nettoyage** : pour quelle raison une différence d'environ CHF 25'000.00 en moins par rapport au budget 2021 ?

R9 : les heures de nettoyage sont désormais imputées selon les heures effectives comme expliqué lors des comptes 2020 et du budget 2022. Le budget 2021 a encore été établi selon l'ancienne méthode, ce qui explique cette différence. Le tableau des heures de ménage vous est transmis en annexe.

C9 : Joël Germanier va nous transmettre le tableau des heures. Il y a eu en tout 730H de maladie qui amènent un supplément de 20K pour des remplacements. Le budget de 2021 était encore fait avec l'ancienne méthode. A l'avenir, ce tableau ne sera plus nécessaire. (voir tableau en annexe)

**549.363.02 Subvention réseau mamans de jour (lié) :** pour quelle raison une baisse d'environ CHF 32'000.00 de cette subvention ?

R12 : les factures nous parviennent directement du Centre médico-social, la facturation se fait selon les heures de garde et dépend donc du nombre d'enfants pris en charge. La facture finale 2021 n'est pas encore parvenue à la commune, mais ne devrait pas changer significativement cette rubrique.

C12 : en 2021, il y a eu un impact dû au Covid sur la fréquentation des familles d'accueil. En 2022, il y aura plus de mamans de jour qu'en 2021.

**570.364.02 Participation au financement des EMS (lié) :** pourquoi cette hausse de CHF 132'800.00 alors que la contribution de CHF 255'074.70 (rubrique 570.352.00) reste stable par rapport au budget 2021 et aux comptes 2020 ?

R13 : une demande de crédit supplémentaire spécifique à cette rubrique vous a déjà été transmise. De plus, ces deux rubriques n'ont aucun lien entre elles. (voir annexe)

C13 : la contribution concerne le remboursement des intérêts des investissements cautionnés par la commune, donc prévisible et est indépendante du nombre de résidents qui sont des coûts de fonctionnement.

**589.301.00 Personnel administratif et d'exploitation :** pourquoi cette hausse d'environ CHF 20'000.00 par rapport au budget 2021 ?

R14 : les moniteurs de français étaient auparavant imputés dans la rubrique 589.318.21, depuis 2021 comme il s'agit de salaire, ces montants figurent dans la rubrique ci-dessus pour un montant de CHF 10'845.—. Il en a été tenu compte pour le budget 2022. Le solde de la différence provient de l'imputation des salaires qui a été différente du budget établi.

C14 : nouvelle répartition pour deux animateurs. Les salaires des profs de français sont enregistrés dans les salaires pour un montant de CHF 10'000.00.

## Rubrique 6 : Trafic

**622.301.00 Personnel d'exploitation :** comptes 2021 = CHF 85'183.55, alors que le budget = CHF 34'100.00, pour quelle raison un tel écart ?

R15 : une demande de crédit supplémentaire spécifique à cette rubrique vous a déjà été transmise. (voir annexe)

**622.311.00 Outillage et machines** : comptes 2021 = CHF 48'862.00 alors que le budget = CHF 30'000.00, pour quelle raison cet écart ?

R16 : comme sur l'exercice 2020, le budget n'a pas pu être respecté en 2021. Il n'y a pas une facture en particulier qui justifie ce dépassement, c'est l'accumulation de petites dépenses qui fait grimper la dépense finale. Un meilleur suivi sur cette rubrique doit être effectué et probablement une adaptation des futurs budgets.

C16 : une mise à jour du budget est envisagée en 2023.

### Rubrique 7 : Protection et aménagement, environnement

**720.318.54 Déchets alimentaires** : comptes 2021 = CHF 69'634.45, budget = CHF 58'000.00. Est-ce dû à une augmentation de tonnage ou à un changement de prestataire ?

R17 : il y a eu un changement de prestataire en cours d'année 2021. L'UTO a repris le mandat de la Satom pour les levées de déchets alimentaires. Les tonnages ont augmenté d'environ 10% sur l'année 2021.

C17 : le changement a été forcé, car l'UTO propose à présent ce service. Il y avait une erreur de facturation de la SATOM d'où une différence de 10%. Il y a environ 1'200 cartes en circulation pour les déchets.

**740.301.00 Personnel d'exploitation** : comptes 2021 = CHF 21'142.95, budget = CHF 5'700.00. Pourquoi cette augmentation du personnel d'exploitation du cimetière ?

R18 : les heures supplémentaires concernent les travaux d'arrachage de la haie à l'est, suivi du plantage de la clôture à la place de cette dernière. Le solde des heures représente les travaux usuels d'entretien du cimetière.

### Rubrique 8 : Economie publique

**801.434.04 Taxe annuelle d'irrigation (variable)** : pour quelle raison il n'y a pas d'entrée dans les comptes 2021 alors qu'il y avait au budget CHF 270'850.00 ?

R19 : le budget 2021 tenait compte d'une refonte du règlement d'irrigation sur l'année 2021 qui aurait pu permettre la facturation de taxes variables, ce qui n'a pas été réalisé. Le règlement actuel ne prévoit pas de taxes variables, c'est pourquoi il y a cette différence. A noter que ce service était autofinancé par des imputations internes jusqu'à présent, ce qui n'est pas obligatoire et qui a été abandonné.

C19 : l'irrigation n'est pas obligée de faire partie des comptes autofinancés.



**Rubrique 9 : Finances et impôts**

**900.330.10 Pertes fiscales sur impôts et revenu et fortune (Dépense liée) :** le budget était revu à la hausse à CHF 300'000.00 et le montant final atteint les CHF 421'431.13. Ces dépenses sont liées mais nous aimerions savoir à combien se montent les pertes sur le revenu et les pertes sur la fortune et quel est le pourcentage de chaque rubrique.

R20 : les factures sont annulées par le Conseil municipal après la réception des actes de défaut de biens. Le montant de la facture englobe l'impôt sur le revenu et sur la fortune sans distinction, il faudrait détailler facture par facture pour sortir le pourcentage qui concerne l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune. Pour cette rubrique cela correspond à un montant de CHF 191'431.03 sur l'année 2021. A cela vient s'ajouter l'ajustement de la provision pour pertes sur débiteurs pour un montant de CHF 230'000.—. Cela a été convenu avec les réviseurs de FIDAG, étant donné la remise à jour que l'on est en train d'opérer au niveau du contentieux, la prudence nous a poussé à augmenter la provision de manière significative. Actuellement l'examen des débiteurs douteux n'est pas assez précis, le poste à 50% qui a été créé en 2022 nous permettra d'assurer un meilleur suivi des débiteurs et d'affiner les listes relatives à la provision. Cela fait d'ailleurs partie des recommandations qui figurent dans le rapport détaillé de révision 2021.

## 7.2. Comptes d'investissement

**Rubrique 3 : Culture, loisirs et culte**

**340.503.08 Stade des Plantys :** Quelle est la suite de ce projet ? Avez-vous analysé d'autres possibilités ?

R21 : le budget 2021 prévoyait un montant en investissement de CHF 500'000.—. Le devis initial pour la réfection de l'entier du bâtiment se montait à CHF 665'824.00 (HT). Pour cette raison, nous avons demandé à l'architecte d'étudier une variante moins onéreuse afin, dans la mesure du possible, de pouvoir rentrer dans le montant de l'investissement. Suite à cela, la décision prise était l'abandon du projet. A ce stade, nous étudions en interne au service des constructions la possibilité de mettre en place des containers, en remplacement de l'existant et des besoins du FC Vétroz.

C21 : des études supplémentaires ont été faites pour des nouveaux projets ou pour évaluer la dangerosité du bâtiment.

**340.503.22 SkateparkWorkout :** Où en est ce projet ?

R22 : une position a été mise au budget 2021 pour l'établissement d'un projet de skatepark – workout en vue d'une procédure de mise à l'enquête publique. Une telle installation doit être implantée à l'intérieur d'une zone de construction et d'installation publique. Or à l'intérieur du village ces zones sont déjà dévolues à d'autres infrastructures et il n'en existe pas à proximité du village. Une modification préalable du plan de zone est dès lors requise. Cette modification du PAZ est intégrée à l'actuel mandat pour la révision du RCCZ et du PAZ qui feront l'objet de procédures distinctes. Un poste pour un projet de skatepark – workout sera à nouveau proposé lors de

l'établissement du budget 2023 ou 2024 en fonction de l'avancement de la procédure du RCCZ et de celle du PAZ.

#### Rubrique 5 : Prévoyance sociale

**542** : pour quelle raison la partie d'investissement de l'agrandissement du centre scolaire de Bresse, dévolue à l'UAPE, n'est pas comptabilisée dans cette rubrique ?

R23 : il n'y a pas eu de décompte séparé pour la réalisation de l'UAPE au sein de l'établissement de Bresse, c'est pourquoi les factures ont été entièrement imputées dans le 210

#### Rubrique 8 : Economie publique

**800.565.01 Contribution agricole** : à quoi correspond cet investissement non-budgétisé ?

R24 : il s'agit de subventions agricoles accordées à des privés, attribuées par le canton, auxquelles la commune doit assumer sa part. Il s'agit d'une dépense liée.

#### Rubrique 9 : Finances et impôts

**942.610.10 Vente de terrains** : quelle est la raison de cette vente d'indice ? Quelles parcelles sont concernées ? Quelles ont été les modifications portées à l'indice de construction ?

R25 : la commune a vendu de l'indice (100m<sup>2</sup>) qui subsistait sur une parcelle 13'047 de route (qui normalement ne devrait pas en avoir) à la demande du propriétaire de la parcelle voisine 13'048. Cela a rapporté CHF 32'300.00 à la commune. La parcelle 13'048 a donc reçu un indice de 100m<sup>2</sup> à 0,5.

## 7.3. Message du Conseil municipal

Q26 : à clarifier dans le paragraphe des conclusions, au sujet des amortissements : "Pour mémoire, les montants comptabilisés tiennent compte des investissements consentis au courant de l'exercice et ne sont pas calculés au prorata de la date d'engagement de la dépense."

R26 : concernant la remarque du message, cela veut dire que les investissements qui ont lieu durant l'année sont amortis pour l'année entière et non selon la date exacte de l'investissement.

## 8. REQUÊTES ET COMMENTAIRES DE LA COGEST

---

La COGEST remercie le Conseil municipal et le responsable des finances pour leur disponibilité durant l'étude des comptes 2021 et pour nous avoir transmis rapidement les documents et réponses demandés. Suite à l'étude des comptes, du rapport FIDAG et des réponses obtenues, nous souhaitons relever les points suivants :

- Comparativement aux exercices précédents, les investissements nets sont proches de ceux budgétisés. La COGEST est satisfaite de cette évolution et souhaite que ce taux de réalisation de plus de 90% devienne la norme à l'avenir. Il est important de maintenir le pourcentage de réalisation des investissements au plus proche des 100% en soumettant au Conseil général des projets aboutis, réfléchis et avalisés par les services cantonaux afin d'éviter les reports ou les annulations de ces projets qui sont souvent nécessaires à la collectivité.
- Les comptes de cette année mettent à l'honneur le développement de la zone industrielle du Botza, avec l'arrivée de nouvelles sociétés qui nous apportent un supplément d'entrées fiscales de CHF 2'165'022.07 par rapport au budget 2021. Nous espérons à l'avenir que la planification des investissements prenne en compte cette évolution et permette d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens en évitant de devoir abandonner de nombreux petits projets (culturels, sportifs, aménagements...) qui améliorent leur quotidien et leur bien-être.
- Au sujet du personnel de nettoyage, la COGEST constate une ventilation effective des heures. Nous remercions le Chef du service des finances pour le travail effectué. Cela permet un meilleur suivi du budget. Cette ventilation établie sur les heures exactes dévolues à l'entretien des locaux permet une vision précise des coûts de chaque structure, comme ci-dessous, pour l'accueil à l'enfance. Cela permet une vision objective et précises des coûts relatifs à chaque bâtiment.

Nettoyage	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Différence
Crèche Le Nid	CHF 8'910.40	CHF 34'300.00	CHF 26'168.60	CHF -17'258.20
UAPE L'Escale	CHF 5'346.25	CHF 17'800.00	CHF 21'345.50	CHF -15'999.25
Nursérie La Cigogne	CHF 3'564.15	CHF 12'700.00	CHF 7'189.40	CHF -3'625.25

Indépendamment de cette nouvelle répartition, le nombre d'heures comptabilisé par le personnel de nettoyage pour les bâtiments communaux reste important et comparable à 2020.

- La COGEST rejoint à nouveau la demande de FIDAG sur un suivi systématique et rigoureux des débiteurs. La commune actuellement n'est pas en mesure de justifier les provisions effectuées. Nous espérons que cette situation soit corrigée durant l'année 2022 suite à l'engagement d'un collaborateur supplémentaire.
- Comme en 2020, le COVID a impacté de nombreuses rubriques du budget soit par des augmentations liées aux prescriptions sanitaires à respecter, soit par une diminution des charges ou des entrées due à une réduction de certaines activités.
- La COGEST a demandé les comptes des différentes structures inter-communales, afin d'assurer un suivi de ces dernières, qui, indirectement, impactent nos finances. Cette année, nous avons passé en revue les comptes provisoires du Foyer du Haut-Cry et de la STEP.
  - Comme FIDAG, nous remarquons que les charges liées au Foyer Haut-de-Cry vont peut-être amener les citoyens de la commune à devoir couvrir le déficit. De nombreuses questions ont été posées par la COGEST au Conseil de fondation. Celles-ci sont restées jusqu'à présent sans réponse
  - Concernant la STEP, la COGEST constate que les coûts de fonctionnement restent relativement stables et que les investissements sont reportés pour la deuxième année de suite à cause du COVID
- Concernant les crédits supplémentaires encore en suspens qui doivent précéder la validation des comptes 2021, la COGEST les a passés en revue et donne un avis positif sur leur acceptation.
- Nous avons pris note qu'aucun décompte séparé n'a été réalisé pour l'UAPE de Bresse. Cela ne permettra pas de réaliser les coûts effectifs relatifs à la garde des enfants, incluant les locaux les accueillant. Un prorata des coûts en fonction des factures finales et des mètres cubes des locaux aurait permis une répartition entre les deux rubriques concernées.

- Le point concernant l'augmentation des salaires du Conseil municipal n'est toujours pas clarifié. Une prise de position a été demandé au SAIC. Ce dernier a transmis son point de vue ainsi que quelques recommandations à ce sujet afin d'essayer de régler le contentieux (report au budget 2022 et débat sur le sujet). Le Conseil municipal n'a pas donné suite à ces recommandations et garde sa vision que cette dépense est liée. La COGEST s'est tournée, lors de l'étude des comptes 2021, vers l'organe de révision qui relève ces augmentations de salaires dans son rapport détaillé, en demandant leur position sur ce dépassement et sur la compétence ou non du Conseil général. L'organe de contrôle a esquivé notre question en répondant qu'une dépense liée n'a pas à être soumise au Conseil général, sans préciser si ces augmentations sont liées ou non. Pour conclure, indépendamment du montant engagé, seule une décision du Conseil d'Etat pourra faire jurisprudence dans ce cas de figure.

## 9. VOTE FINAL

---

A six voix pour et une abstention, la COGEST recommande au Conseil général l'acceptation des comptes 2021 tels que présentés et d'approuver les crédits supplémentaires qui les accompagnent.

Ainsi fait et décidé à Vétroz, le 23 mai 2022.

Le Président

DANIEL ROH



Le Rapporteur

XAVIER BERTHOUSOZ



**ANNEXES**

- Message concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire relatif aux salaires de la petite enfance
- Message concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire relatif à la participation au financement des EMS
- Message concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire relatif à l'aide sociale
- Message concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire relatif aux salaires du personnel en lien avec le dépôt des travaux publics
- Message concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire relatif au financement de l'investissement des routes cantonales
- Répartition des heures de nettoyages
- Répartition en francs du nettoyage